



CONVENTION BENEVOLAT/ASSOCIATION

Représentée par son Président ou par délégation, par son Président Adjoint.
Cette convention individuelle s'inscrit dans la charte du bénévolat affichée par
notre association.

L'Association « Les Papillons Blancs de l'Essonne » s'engage à l'égard de M./Mme /Melle

-
- ★ à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :
 - ★ à respecter les horaires et disponibilités convenus suivants :
 - ★ à écouter ses suggestions,
 - ★ à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
 - ★ à effectuer un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,
 - ★ à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association.
 - ★ à couvrir par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités,
 - ★ si souhaité, à l'aider à faire connaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.

L'Association « Les Papillons Blancs de l'Essonne » pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de....., mais dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

M./Mme/ Melle..... s'engage à l'égard de l'Association « Les Papillons Blancs de l'Essonne » :

- ★ à coopérer avec les différents partenaires de l'Association : bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,
- ★ à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- ★ à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- ★ à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- ★ à respecter les horaires et disponibilités convenus, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné,
- ★ à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- ★ à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

M./Mme/ Melle..... pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

A.....le.....

Pour l' Association.....
M./Mme/Melle.....